|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Fiche descriptive de la formation** |  |
|

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| cgtform | **La Formation syndicale Cgt - Prudis**Espace vie syndicale 263, rue de Paris Case 4-3 93516 Montreuil Cedex | Courriel : prudis@cgt.frTél : 01.55.82.82.15 |
| Site internet : <http://www.formationsyndicale.cgt.fr> |

**026 - Mise en situation « La preuve en matière prud’homale » pour les formateur.rice.s Prudis**Public :Les formateur.rice.s et futurs formateur.rice.s syndicaux.ales susceptibles d’intervenir et/ou d’animer la formation « La preuve en matière prud’homale » organisées par les Unions Départementales, à destination des Conseillers Prud’hommes.Le contexte qui amène à faire de la formation :Cette formation s’inscrit dans la famille de formation **« outiller à un mandat ».** Elle a pour but de développer les capacités nécessaires de des formateur.rice.s pour qu’elles et ils soient à même d’animer ou d’intervenir dans la formation « La preuve en matière prud’homale » déjà construite par Prudis-CGT.Les objectifs de formation :Les stagiaires seront outillés pour intervenir et animer la formation « La preuve en matière prud’homale ».Les thèmes abordés :1. Les différents modes de preuves ;2. la charge de la preuve ;3. L’administration de la preuve ;4. La preuve des heures supplémentaires, la preuve de la faute, la preuve de la discrimination.Les pré requis à cette formation :Les stagiaires devront déjà avoir suivi le cursus de formation Prudis jusqu’à la session 3 module 2 incluse et la formation de formateur.rice.s CGT.Évaluations prévues :Évaluations formatives en cours de stage à l’occasion d’exercices et mises en situations permettant aux participants d’auto mesurer leur capacité à mettre en œuvre les recommandations.Évaluations de fin de thème, sous forme de synthèses.Évaluation appréciative des thèmes et fin de formation.Forme et durée de l’action de formation Stage de 5 jours du lundi 13 au vendredi 17 novembre 2023 au Centre confédéral de formation syndicale Benoît Frachon à Gif-sur-Yvette (91). Arrêt Courcelle sur Yvette de la ligne B du RER.Le centre est accessible aux personnes à mobilité réduite.Les frais de transport seront remboursés aux stagiaires sur présentation des justificatifs.Les frais d’hébergements et de restauration sont pris en charge par PRUDIS-CGT.  |
|  |